



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 NOVEMBRE 2022**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

La séance est ouverte à 18h05.

L'an deux mil vingt-deux  
Le quinze novembre à dix-huit heures :  
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
À la Mairie de Miremont,  
Sous la présidence de M.BAURENS Serge, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2022

Secrétaire de séance : POBLE Sonia

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, COQUILLAT Laurence, FRITZ Sandrine, LAJUX Xavier, MINATEL Thierry, DIDIER Eric, FEDOU Emmanuelle.

Absents excusés : CALMEL Thomas, DAGUERRE Olivier.

Absents non excusés : CORET Alexandra.

Absents ayant donné pouvoir : LAHCINI Yasmina donne pouvoir à BOURGOUIN Jeannine

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Juin 2022 est approuvé à la majorité des présents, 1 voix contre (Mme FEDOU Emmanuelle).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Août 2022 est approuvé à la majorité des présents, 1 voix contre (Mme FEDOU Emmanuelle).

**1. Clôture des Régies et Sous-Régies « Culture » (46/22)**

*(01/1511/2022 – Régies de recettes, d'avances et de cantine)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Autorise** la clôture des Régies « Culture » ; régie d'avances, régie de recettes, sous-régie d'avances et sous-régie de recettes au 15 novembre 2022.

**Mandate** Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

**2. Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants – Adoption de la méthode de calcul (47/22)**

*(02/1511/2022 – Comptabilité - Budget)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Décide** d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2023, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et

budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicables de la manière suivante :

Taux de dépréciation : N:0%, N-1 :5%, N-2 :15%, N-3 :30%, N-4 :60%, antérieur:100%.

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

### **3. Modification Bail Commercial Epicerie au 1<sup>er</sup> Septembre 2022 (48/22)**

*(03/1511/2022 – Comptabilité – Location bâtiments communaux)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Autorise** la modification de la date de prise d'effet du contrat de bail commercial de la société Aux Petits Bonheurs, au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Mandate** Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire et notamment la contractualisation du bail avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2022 au profit de Mr LE PHU KHAN HUNG en l'étude Maître BOYREAU.

### **4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et dispositions diverses (49/22)**

*(04/1511/2022 – Comptabilité – Budget)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Adopte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville de Miremont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023+ budget annexe CCAS qui fera l'objet d'une délibération indépendante prise par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de Miremont. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée.

**Conserve** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Décide** de procéder à compter de l'exercice 2023 et pour les budgets suivants à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

### **5. Transmission électronique des actes budgétaires au représentant de l'Etat (50/22)**

*(05/1511/2022 – Comptabilité - Budget)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Décide** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**Choisit** pour ce faire, le dispositif BL Echanges Sécurisés commercialisé par la société Berger Levraut.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne la convention correspondante et ses avenants éventuels afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

#### **6. Maîtrise d'œuvre agrandissement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (51/22)**

*(06/1511/2022 – Conventions financières)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Approuve** la mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la maison de santé pluriprofessionnelle du moins disant, soit la Société ICI ARCHITECTES.

**Assure** que les crédits sont prévus au budget au compte 2031 « Frais d'études ».

**Mandate** Monsieur le Maire pour toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **7. Décision Modificative N°3 – Ouverture de crédits au compte 10226 « Taxe d'Aménagement » à la demande de la DGFIP (52/22)**

*(07/1511/2022 – Comptabilité - Budget)*

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 15; Voix contre : 1 (MINATEL Thierry);

Abstentions: 0

**Approuve** la décision modificative N°3, ouvrant les crédits au compte 10226 pour la somme de 2 421.12 €.

#### **8. Demande de subvention – Extension de la Maison de santé – Région Occitanie (53/22)**

*(08/1511/2022 – Comptabilité - Subventions)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie, au titre du contrat de territoire Occitanie, pour l'extension de la Maison de santé.

#### **9. Demande de subvention – Extension de la Maison de santé – Département de la Haute-Garonne (54/22)**

*(09/1511/2022 – Comptabilité - Subventions)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Départementale de la Haute-Garonne, au titre du contrat de territoire 2022, pour l'extension de la Maison de santé.

#### **10. Demande de subvention – Extension de la Maison de santé – FEDER - Europe (55/22)**

*(10/1511/2022 – Comptabilité - Subventions)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Approuve** la demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre du dispositif « FEDER » pour l'extension de la Maison de santé.

### **11. Demande de subvention – Installation d'un City Park et d'un Skate Parc – DETR - Etat (56/22)**

*(11/1511/2022 – Comptabilité - Subventions)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Adopte** le projet de création d'un Skate-Park et d'un City-Parc pour un montant de 131 960,61 € HT €

**Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2023.

**Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, section d'investissement.

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération d'installation d'un City Park et d'un Skate Parc.

### **12. Demande de diagnostic énergétique pour l'étude « Rénovation Energétique logements à vocation sociale Presbytère » auprès du SDEHG (57/22)**

*(12/1511/2022 – Comptabilité - Subventions)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

**Adopte** le projet d'audit énergétique du Bâtiment du Presbytère.

**S'engage** à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300 € par bâtiment.

**S'engage** à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération référencée.

### **13. Modification horaire de l'extinction de l'éclairage public (58/22)**

*(13/1511/2022 – Economie, Politique Générale et Juridique)*

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 15; Voix contre : 0;

Abstentions: 1 (Mr MINATEL Thierry)

**Approuve** la procédure d'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune de Miremont.

**Décide** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h00 à 06h00.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

### **14. Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. Provisions pour risques, créances douteuses 2022. (59/22)**

*(14/1511/2022 – Comptabilité - Budget)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; Voix pour : 16 Voix contre : 0;

Abstentions: 0.

**Approuve** la constitution d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer pour un montant de 2013.16 €.

**Précise** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette provision sont inscrits au budget Primitif 2022.

**Précise** que cette provision sera ajustée annuellement conformément aux pourcentages déterminés pour chaque année.

**Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Séance levée à 19h35.

Fait à Miremont, le 16 Novembre 2022.

Le Maire,

Serge BAURENS.



**Affiché le : 16/11/2022**